



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

30 octobre 2020

Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Procuration : 0

Présents

BISELX Charles

BLEZO Claire

BRIANTAIS Patrice

DELYS Jean-François

GEFFROY Christèle
(départ à 20h00)

GOUBAULT Eric

LESNÉ Hervé

MEREL Nicolas
(arrivée à 19h50)

PASSILLY Karine

RICHARD Jérôme

TOXÉ Eric

Excusés

COLAONE Julien

GUIHOT Sébastien

GUERIN Elise

Absents :

Secrétaire séance

Jean-François DELYS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2020

Le neuf novembre deux mil vingt, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Uniac se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle polyvalente municipale, sur convocation légale de Madame le Maire du trente octobre deux mil vingt et sous sa présidence.

THÈME : URBANISME

N°20.58

Objet : Droit de préemption urbain - DIA « 10, allée Julien Pellouais »

Madame le Maire informe avoir reçu en mairie une demande d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption de l'étude notariale SCP BIENVENÛE & LORET de Romillé.

Monsieur et Madame X envisagent de vendre à Monsieur et Madame Y la parcelle située « 10, allée Julien Pellouais » d'une surface totale de 527 m².

Le prix de vente est fixé à 205 000,00 €, auquel il faut ajouter les frais légaux d'acquisition.

La DIA ayant été reçue le 28 septembre 2020 et la collectivité disposant d'un délai d'un mois pour répondre, Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a, au nom du Conseil Municipal, renoncé à exercer le droit de préemption dont la collectivité est titulaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE de la renonciation de Madame le Maire à exercer le droit de préemption dont la collectivité est titulaire sur cette parcelle.**

THÈME : FINANCES

N°20.59

Objet : Budget SPANC - DM 1

Une décision modificative du budget annexe SPANC est nécessaire puisque le résultat au 31 décembre 2019 ne contient pas le cumul des résultats 2018 et 2019.

Ainsi, la décision modificative se présenterait telle que :

SECTION FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES			
chapitre	article	intitulé	montant
002	002	Déficit reporté	+ 47,13
011	622	Rémunération d'intermédiaires	- 47,13

Après présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE la décision modificative n°1 du budget SPANC telle que présentée ;**
- **CHARGE Madame le Maire de réaliser les opérations comptables et administratives nécessaires.**

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

30 octobre 2020

Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Procuration : 0

Présents

BISELX Charles

BLEZO Claire

BRIANTAIS Patrice

DELYS Jean-François

GEFFROY Christèle
(départ à 20h00)

GOUBAULT Eric

LESNÉ Hervé

MEREL Nicolas
(arrivée à 19h50)

PASSILLY Karine

RICHARD Jérôme

TOXÉ Eric

Excusés

COLAONE Julien

GUIHOT Sébastien

GUERIN Elise

Absents :

Secrétaire séance

Jean-François DELYS

THÈME : ASSAINISSEMENT COLLECTIF N°20.60

Objet : Adhésion à l'assistance technique départementale pour le suivi et l'exploitation

La commune possède un réseau de collecte des eaux usées et une lagune de capacité de 400 équivalents-habitants.

Dans le cadre de la réglementation en vigueur, le Département propose aux collectivités éligibles, pour la période 2021-2024, une convention de quatre ans reconduisant les modalités actuelles.

Sans se substituer aux prérogatives de l'exploitant, le Département met à disposition, contre rémunération forfaitaire de 0,41€ par habitant DGF, un technicien spécialisé, sur la base de 3 jours par an, apportant un conseil indépendant sur la conduite du système d'assainissement communal.

L'objet de la mission est de contribuer au bon fonctionnement des ouvrages en place par des visites régulières : performances épuratoires, évolution éventuelle, optimisation de l'exploitation, respect des prescriptions réglementaires, appui méthodologique.

Au regard des articles L.3232-1-1 et R.3232-1 à R.3232-1-4 du CGCT, la collectivité éligible bénéficiera de l'assistance technique départementale, dérogatoire au code des marchés publics.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE les termes de la convention d'assistance technique, tels que présentés ;**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et à régler le cout de cette assistance sur le budget de l'assainissement collectif.**



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

30 octobre 2020

Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Procuration : 0

Présents

BISELX Charles

BLEZO Claire

BRIANTAIS Patrice

DELYS Jean-François

GEFFROY Christèle
(départ à 20h00)

GOUBAULT Eric

LESNÉ Hervé

MEREL Nicolas
(arrivée à 19h50)

PASSILLY Karine

RICHARD Jérôme

TOXÉ Eric

Excusés

COLAONE Julien

GUIHOT Sébastien

GUERIN Elise

Absents :

Secrétaire séance

Jean-François DELYS

THÈME : MARCHÉS PUBLICS

N°20.61

Objet : Copieurs mairie et École du Moulin

Les copieurs situés à la mairie et à l'école ont été achetés par la collectivité en 2014 et 2012 et le contrat de maintenance est tacitement renouvelé chaque année.

Une consultation a été lancée pour le remplacement :

	ASI Armor System Impression	Konica Minolta
Neuf € HT	. 4 200,00€	<u>Mairie</u> . 3 320,00 € <u>École</u> . 2 450,00 € Total : 5 770,00€
Location € HT	. 239,40€ 20 trimestres = 4 788,00 €	<u>Mairie</u> . 192,10 € 20 trimestres = 3 842,00 € <u>École</u> . 141,75 € 20 trimestres = 2 835,00 € Total : 6 677,00€
Installation	Non précisé	2 heures inclus
Maintenance € HT 5 ans	N&B : 0,0040 Couleur : 0,034	<u>Mairie</u> N&B : 0,0031 Couleur : 0,031 <u>École</u> N&B : 0,0040 5 ans

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SURSOIS A STATUER pour demander un complément d'informations quant à la reprise du matériel actuel, le remplacement en cas de panne persistante, mais aussi des détails quand au contrat de maintenance ;**
- **CHARGE Madame le Maire de donner suite à la présente décision.**

*Arrivée de Monsieur MEREL Nicolas
et départ de Madame GEFFROY Christèle*

Département : Ille-et-Vilaine

Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

30 octobre 2020

Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Procuration : 0

Présents

BISELX Charles

BLEZO Claire

BRIANTAIS Patrice

DELYS Jean-François

GEFFROY Christèle
(départ à 20h00)

GOUBAULT Eric

LESNÉ Hervé

MEREL Nicolas
(arrivée à 19h50)

PASSILLY Karine

RICHARD Jérôme

TOXÉ Eric

Excusés

COLAONE Julien

GUIHOT Sébastien

GUERIN Elise

Absents :

Secrétaire séance

Jean-François DELYS

THÈME : MARCHÉS PUBLICS

N°20.62

**Objet : « Logements communaux : réfection charpente & réagencement avec mise aux normes »
- choix du cabinet d'architecte**

Suite au lancement de la consultation auprès de quatre cabinets d'architectes, deux d'entre eux ont envoyé leur offre.

	Gautier-Guilloux Architectes	L'âme du Lieu
Où ?	Rennes	St Onen la Chapelle
Références	. restructuration de bâtiments anciens . références centrées sur les collectivités	Non présentées
Durée étude	1,5 à 2 mois	1,5 à 2 mois
Mission 1 <i>diagnostic</i>	10 600,00 €	9 920,00 € + 1 400,00 (thermique complémentaire) + 1 710,00 (sanitaires complémentaires)
Mission 2 <i>MOE / AMO</i>	100 000 et 150 000 9,80 % 151 000 et 200 000 9,60 % 201 000 et 300 000 9,40 %	100 000 et 150 000 14 à 12 % 151 000 et 200 000 12 à 11 % 201 000 et 300 000 10,99 à 9 %
Conclusion	Dossier de candidature sérieux, technicité du personnel.	Pas de références présentées et rémunération de la mission 2 imprécise.

Après information, débats et délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RETIENT la proposition du cabinet Gautier-Guilloux Architectes ;**
- **CHARGE Madame le Maire d'en informer les deux sociétés et de signer tout document relatif à cette décision.**

THÈME : INTERCOMMUNALITÉ

N°20.63

Objet : Rapport d'activités 2019

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire rappelle que le Président de l'EPCI est dans l'obligation d'établir un rapport et de le transmettre à chaque Maire des communes membres, qui doit ensuite être présenté au Conseil Municipal.

Madame le Maire précise que chaque conseiller a reçu, avant la tenue de la séance, ledit rapport d'activités et les comptes administratifs 2019 afin de préparer les éventuelles questions.

Après information, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE du rapport d'activités 2019.**



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

30 octobre 2020

Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Procuration : 0

Présents

BISELX Charles

BLEZO Claire

BRIANTAIS Patrice

DELYS Jean-François

GEFFROY Christèle

(départ à 20h00)

GOUBAULT Eric

LESNÉ Hervé

MEREL Nicolas

(arrivée à 19h50)

PASSILLY Karine

RICHARD Jérôme

TOXÉ Eric

Excusés

COLAONE Julien

GUIHOT Sébastien

GUERIN Elise

Absents :

Secrétaire séance

Jean-François DELYS

THÈME : INTERCOMMUNALITÉ

N°20.64

**Objet : Adhésion au groupement de commande
« vérifications périodiques obligatoires »**

Madame le Maire expose les modalités du groupement de commandes, dans lequel le Conseil a décidé de renouveler son adhésion par délibération 20.57 du 5 octobre 2020.

Dans le prolongement des réflexions engagées en matière de mutualisation entre la communauté de communes et les communes, il est proposé de lancer un groupement de commande portant sur les prestations de service suivantes :

- 1- Vérification périodique obligatoire des installations électriques
- 2- Vérification périodique obligatoire des dispositifs de lutte et d'alerte contre les incendies
- 3- Vérification périodique obligatoire des installations de chauffage gaz
- 4- Vérification périodique obligatoire des installations de traitement d'air et de ventilation
- 5- Vérification périodique obligatoire des ascenseurs et appareils de levage
- 6- Vérification périodique obligatoire des portes et portails automatiques
- 7- Contrôle des légionnelles

Etant précisé que les communes ont la possibilité de n'adhérer qu'à l'une des prestations citées ci-dessus.

Le seul impératif est d'avoir au moins 2 membres (dont la Communauté de communes coordonnateur) par type de prestation.

Les prestations pour lesquels la commune adhère sont les suivantes :

Installations électriques	Lutte et alerte incendie	Chauffage gaz	Traitement d'air et ventilation	Ascenseurs et appareils de levage	Portes et portails automatiques	Contrôle de légionnelles
X	X		X		X	X

Modalités envisagées :

- Établissement d'une convention constitutive approuvée et signée par chacun des membres de ce groupement (CCSMM et chaque commune qui le souhaite) ; aucune adhésion n'est possible en cours d'exécution des marchés ou accords-cadres.

Les communes souscrivent au groupement sans obligation de commande immédiate mais sous conditions de signature de la convention avant lancement des marchés ou accords-cadres et la transmission des éléments nécessaires au lancement des consultations avant une date déterminée par le coordonnateur du groupement.

- Désignation d'un coordonnateur chargé de procéder à l'organisation de l'opération (consultations, signature et notification des marchés ou accords-cadres) ; La communauté de commune se propose d'être le coordonnateur et de prendre à sa charge les frais de procédures durant cette phase. Chaque commune ayant souscrit à la convention constitutive aura à sa charge l'exécution des marchés ou accords-cadres afférent à ses propres besoins.

Département : Ille-et-Vilaine

Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

30 octobre 2020

Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Procuration : 0

Présents

BISELX Charles

BLEZO Claire

BRIANTAIS Patrice

DELYS Jean-François

GEFFROY Christèle
(départ à 20h00)

GOUBAULT Eric

LESNÉ Hervé

MEREL Nicolas
(arrivée à 19h50)

PASSILLY Karine

RICHARD Jérôme

TOXÉ Eric

Excusés

COLAONE Julien

GUIHOT Sébastien

GUERIN Elise

Absents :

Secrétaire séance

Jean-François DELYS

▪ Accords-cadres à bon de commande : Le montant minimum de commande est fixé suivant les besoins de la communauté de communes afin d'assurer ce minimum. Les accords-cadres à bons de commande comporteront également un montant maximum.

▪ Durée de la convention : elle est conclue pour une période allant de sa signature jusqu'à l'extinction des obligations contractuelles nées de l'exécution des marchés ou accords-cadres passé par le groupement de commandes.

Vu la proposition de création d'un groupement de commandes pour lancer des consultations pour des prestations de vérifications périodiques obligatoires des installations électriques, dispositifs de lutte et d'alerte contre les incendies, installations de chauffage gaz, traitement d'air et de ventilation des bâtiments, ascenseurs et appareils de levage, portes et portails automatiques et contrôle des légionnelles ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes présenté par la communauté de communes Saint-Méen/Montauban,

Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE la constitution du groupement de commande pour lancer des consultations concernant des prestations de vérifications périodiques obligatoires des installations électriques, dispositifs de lutte et d'alerte contre les incendies, installations de chauffage gaz, traitement d'air et de ventilation des bâtiments, ascenseurs et appareils de levage, portes et portails automatiques et contrôle des légionnelles;**
- **ADHÈRE au groupement de commandes de la communauté de communes Saint-Méen Montauban pour les types de prestations indiquées dans le tableau de la présente délibération**
- **APPROUVE les termes de la convention constitutive du dit groupement de commandes**
- **DÉSIGNE la communauté de communes Saint-Méen Montauban en tant que coordonnateur du groupement,**

*L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été délibéré,
Madame le Maire a levé la séance à 20h20.*

Délibérations 20.58 à 20.64

PASSILLY Karine		GOUBAULT Eric	
TOXÉ Eric		BRIANTAIS Patrice	
LESNÉ Hervé		RICHARD Jérôme	
GUIHOT Sébastien	excusé	GEFFROY Christèle	
GUERIN Elise	excusée	COLAONE Julien	excusé
MEREL Nicolas		BISELX Charles	
BLEZO Claire		DELYS Jean-François	

Département : Ille-et-Vilaine

Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

30 octobre 2020

Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Procuration : 0

Présents

BISELX Charles

BLEZO Claire

BRIANTAIS Patrice

DELYS Jean-François

GEFFROY Christèle
(départ à 20h00)

GOUBAULT Eric

LESNÉ Hervé

MEREL Nicolas
(arrivée à 19h50)

PASSILLY Karine

RICHARD Jérôme

TOXÉ Eric

Excusés

COLAONE Julien

GUIHOT Sébastien

GUERIN Elise

Absents :

Secrétaire séance

Jean-François DELYS

QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES

Commémoration du 11 Novembre : Madame le Maire informe que la commémoration se tiendra à 11h00 en comité restreint, conformément aux directives préfectorales. Madame le Maire et Monsieur GOUBAULT, 1^{er} adjoint, y représenteront l'équipe municipale.

Commission « Communication » : programmée le jeudi 12 novembre à 19h00, la réunion se fera en visioconférence pour respecter les règles sanitaires en vigueur.

Commission « Travaux » : Monsieur TOXÉ invite les membres de la commission à se positionner dans les différents groupes de travail.